

Quand la langue va, tout va...

Lucien Lelièvre

Consultant*

Une fois de plus, la qualité de la langue française de nos étudiants a été fortement mise en doute, cette fois à l'occasion d'un avis publié en septembre dernier¹ par le Conseil de la langue française. Dans le cadre de son mandat qui l'oblige à « saisir le ministre des questions relatives à la langue qui, à son avis, appellent l'attention ou l'action du gouvernement »², le Conseil adressait alors à la Ministre concernée vingt-huit recommandations susceptibles d'améliorer l'enseignement du français, langue maternelle.

La parution de cet avis du Conseil de la langue française devrait fournir à l'ordre collégial, qui est interpellé à plusieurs reprises par ces recommandations, l'occasion de poser, pour ses propres étudiants et dans toutes ses dimensions, la question de la langue. C'est à ce travail que voudrait modestement contribuer l'article qui suit. On ne doit donc pas s'attendre à y lire une analyse de l'avis du Conseil ou une critique de chacune des recommandations que l'avis comprend.

Dès le départ, puis-je dire que je partage entièrement le diagnostic du Conseil quant à la piètre qualité de la langue française de nos étudiants, des étudiants de l'ordre collégial aussi bien que de ceux des autres ordres d'enseignement

qui sont tous concernés par l'avis du Conseil de la langue. Et ce doit être un diagnostic semblable qui a poussé, à la rentrée de l'automne 1987, cinq facultés³ de l'Université Laval à imposer un examen de français écrit à leurs nouveaux inscrits. Il faudrait bien être au moins deux fois jésuite ou plus d'une fois byzantin pour soutenir que la preuve n'est pas faite d'un tel état, que la méthode utilisée pour ce faire souffre d'un vice de forme et que, si d'aventure tel était le cas, la responsabilité d'établir l'essentiel des correctifs nécessaires n'incombe pas aux professionnels de l'enseignement. De plus, il faudrait ne pas avoir rencontré beaucoup d'enseignants de cégeps, ces dernières années...

*Sans oublier
la dimension hautement
politique de la langue
française au Québec...
les éducateurs de l'ordre
collégial se doivent de poser
la question de la langue en
termes pédagogiques*

UNE LANGUE POUR S'EXPRIMER

Dans son avis, le Conseil de la langue française traite de la langue envisagée principalement dans sa dimension nationale : c'est de langue **française** dont il est question et non pas simplement de

langue. Sans négliger pour autant les autres aspects de la question, c'est dans la perspective d'une langue ayant un statut de langue officielle à maintenir et à promouvoir que le Conseil effectue le principal de sa réflexion et de son argumentation. Et il est bien normal qu'il en soit ainsi de la part d'un organisme créé sous l'empire de la Loi 101. Mais, dans cette perspective, c'est le gouvernement du Québec qui est directement concerné.

Sans oublier qu'il est partie d'un ensemble plus vaste – sans oublier non plus qu'à part d'être étudiants et enseignants, ceux-ci sont également citoyens – l'ordre collégial ne pourrait se satisfaire de poser, pour son compte, la question comme le fait le Conseil de la langue. Si d'aventure c'est ainsi qu'il la posait, ce serait une question étriquée, le mandat de l'ordre collégial n'étant pas celui du Conseil de la langue française. Surtout, ce serait mettre la responsabilité de chaque éducateur sur une voie d'évitement et ne pas poser le problème de la langue comme elle doit l'être pour des éducateurs : en termes pédagogiques.

Bien sûr, tout ou presque tout est politique ou plutôt à une dimension politique. Ceux qui exercent le métier de politicien traitent, comme il convient à leurs responsabilités, toutes les questions sous cet angle. Ceux qui font d'autres métiers doivent, à l'exemple des hommes politiques, procéder selon leurs propres compétences et selon leurs responsabilités spécifiques. Rappelons-nous aussi la dimension hautement politique de la langue française au Québec et la possibilité pour tous d'en discuter sous cet angle, mais sur d'autres tribunes ; les éducateurs de l'ordre collégial se doivent de

* L'auteur a été secrétaire du Conseil des collèges de 1980 à 1987.

poser la question de la langue en termes pédagogiques. S'ils ne le font pas, personne ne pourra le faire intelligemment à leur place. Et ne pas poser ainsi la question, c'est se vouer d'avance à un échec. C'est pourquoi, plutôt que de parler des problèmes de « la langue française » au collégial, il serait plus adéquat, me semble-t-il, de parler tout simplement de « langue ».

Toutes les autres composantes de la culture d'aujourd'hui étant maintenues, imaginons un instant que les cinq milliards d'humains parlent une même langue et, pourquoi se priver, imaginons durant cet instant qu'ils parlent tous la langue française. Peut-on, en même temps, penser que les enseignants en auraient alors fini avec les faiblesses d'expression de leurs étudiants, avec les principales difficultés qui sont reliées aux mécanismes mêmes de la pensée, à la logique d'argumentation, à la précision et à la clarté d'expression, au maniement des différentes nuances que rend possible la maîtrise des épithètes et des compléments de phrase ? Pour sûr, on pourrait constater moins d'anglicismes au Québec, mais toutes les principales difficultés demeureraient, liées qu'elles sont à des changements culturels, voire à des changements épistémologiques très profonds et qui n'ont à peu près rien à voir avec le fait que nos voisins parlent ou ne parlent pas la même langue que nous.

D'ailleurs, cette supputation à partir d'une fiction est confirmée par la réalité : les problèmes que rencontre la langue française au Québec ressemblent aux problèmes de la langue anglaise au Canada et aux U.S.A., de la langue française en France ou en Belgique, de la langue italienne en Italie, etc. Bref, il s'agit d'un problème contemporain de toute la civilisation occidentale. Bien sûr, le statut de langue minoritaire rend plus délicat encore le problème de la langue française au Québec et confirme l'état de fragilité de cette langue en terre d'Amérique, mais ce n'est pas de la considération de ce statut que peuvent venir les principaux remèdes au plan pédagogique. Ceux-ci doivent se rapporter aux mécanismes mêmes ou aux lois internes de la langue. Car c'est en tant que vivant de la culture occidentale que l'homme et la femme d'aujourd'hui ont mal à leur langue, en ce sens que « une langue vit de la culture qu'elle exprime »⁴.

Il me semble que c'est dans cette perspective que se pose la question de la langue au collégial et, en ce moment, cette question concerne aussi bien les vingt mille étudiants des cégeps anglophones que les cent quinze mille étudiants des cégeps francophones. Bien poser la question de la langue au collégial, c'est, me semble-t-il, poser la question de la langue en tant que **moyen humain** d'expression et, par le fait même, de communication. Poser ainsi la question, ce n'est pas chercher la facilité, ce n'est surtout pas laisser aux autres, à ceux qui ne sont pas du métier, la responsabilité des éducateurs. Car ce sont ces derniers qui ont reçu et accepté le mandat d'assurer, dans ce domaine comme dans les autres, l'éducation des générations nouvelles.

*Tous les enseignants
doivent contribuer,
par leurs activités pédagogiques,
à améliorer
les aptitudes de base
de leurs étudiants
au plan de l'expression.*

L'AFFAIRE DE TOUS

On a dû, sans aucun doute, commettre un certain nombre d'erreurs pédagogiques dans le passé pour que la qualité de la langue soit dans un état qualifié de « lamentable ». Pour nous en tenir à l'ordre collégial, une de ces erreurs a été de laisser la responsabilité pédagogique de la langue, du français ou de l'anglais selon les cas, aux seuls professeurs de langue, comme si les habiletés de base de la langue, tant sur le plan du vocabulaire et des règles grammaticales que sur le plan de la logique et de l'adéquation entre la pensée et les mots, n'étaient pas des préalables sur lesquels doivent pouvoir compter tous les enseignants du collégial, quelle que soit leur discipline d'enseignement. C'est pourquoi tous les enseignants du collégial, ainsi que tous les autres éducateurs qui, comme professionnels ou administrateurs, œuvrent

dans les collèges, doivent se sentir directement concernés par la situation pénible de la langue de nos étudiants. De fait, ils le sont inévitablement lorsqu'ils constatent les difficultés supplémentaires d'apprentissage à l'égard de leur propre discipline que représentent, chez les étudiants, leurs profondes lacunes au niveau de la langue.

Mais tous les enseignants sont également concernés d'une autre façon : ils doivent tous contribuer, par leurs activités pédagogiques, à améliorer les aptitudes de base de leurs étudiants au plan de l'expression. Car, pas plus que les autres enseignants, les enseignants de français (ou d'anglais) ne sont au collégial pour améliorer, ni principalement ni en exclusivité, les aptitudes de base des étudiants au plan de la langue. En effet, les cours de français au collégial ne figurent pas au régime pédagogique comme cours obligatoires parce qu'on avait, au départ, présumé que l'école obligatoire ne permettrait pas à ces étudiants d'atteindre le niveau de formation estimé nécessaire pour tous les citoyens au plan de la langue. Au contraire, les cours de langue du collégial présupposent acquises les aptitudes de base, lesquelles doivent être parmi les principaux objectifs de formation des ordres primaire et secondaire. Les cours de poésie, de théâtre, de roman, d'essai, etc., sont au collégial pour initier les étudiants à des modes spécialisées de la langue, plus subtils, plus raffinés et plus difficilement accessibles, pour la plupart, que ne le sont les éléments fondamentaux de la langue. Pas plus que le professeur de géographie ou de comptabilité, le professeur de langue ne doit sentir, pour lui-même et pour ses collègues du département de langue, la responsabilité exclusive d'améliorer la qualité de la langue des étudiants au collégial : c'est une responsabilité que tous doivent partager. Sur ce point, signalons l'insistance de l'avis du Conseil de la langue française.

En effet, seule une concertation sans faille de tous les enseignants du collégial, avec les exigences de départ qu'ils ont à déterminer ensemble en regard des objectifs de l'ordre secondaire, peut clairement signaler aux étudiants la nécessité et le bien-fondé des efforts à fournir, aux étudiants du collégial à court terme, aux étudiants du secondaire à moyen et à long terme. C'est, peut-on penser, la seule façon de faire passer le message

Seule une concertation sans faille de tous les enseignants du collégial... peut clairement signaler aux étudiants la nécessité et le bien-fondé des efforts à fournir.

aux étudiants. Toutes les dérogations individuelles ou départementales constituent autant de parasites qui finissent par brouiller complètement le message suivant : la maîtrise des mécanismes de base de la langue est nécessaire pour effectuer des études collégiales. Car peut-on penser qu'une majorité d'étudiants, quelle que soit sa qualité, acceptera de faire un effort, pénible et constant si la nécessité de cet effort n'est pas inévitable et évidente ?

Ce message se transmet, ce message se vit également. Les enseignants doivent ensuite passer des paroles aux actes, car ils sont, en même temps, des éducateurs : s'ils ont à véhiculer le message de la nécessité de la maîtrise des éléments fondamentaux de la langue, ils ont également à aider les étudiants à améliorer cette maîtrise. Et comment le faire sinon en exigeant des étudiants des exercices qui commandent l'utilisation des mécanismes de base de leur langue d'expression ? Car l'unique moyen connu à ce jour pour développer une habileté ou une aptitude, c'est la pratique, l'exercice. Sur ce point précis, tout le papier produit par la totalité des pape-teries du Québec, celle de Matane incluse, ne suffirait pas à décrire tout le mal que les examens dits « objectifs » ont fait, font et risquent de faire encore aux étudiants dans leurs démarches d'apprentissage, surtout au secondaire. Au régime des exercices « objectifs », Wayne Gretzky en serait encore à essayer de sortir de la chambre des joueurs de sa première équipe pee-wee, avec une connaissance exemplaire des règlements du jeu de hockey, mais, à toutes fins pratiques, incapable de patiner d'un bout à l'autre de la patinoire : inconvénient majeur pour un joueur de hockey, on peut en convenir. De même, convenons que l'inconvénient est de même nature pour l'étudiant qui fait des études

collégiales et, éventuellement, des études universitaires, sans avoir la maîtrise des éléments fondamentaux de sa langue.

Le français ou l'anglais, comme langue d'expression au collégial, peut avoir sa chance au collégial si cette langue devient l'affaire de tous, si tous reconnaissent qu'une aptitude comme celle de l'expression, orale comme écrite, se développe par l'exercice et si tous en tirent les conséquences pédagogiques qui s'imposent. C'est ici que l'évaluation dite « formative » prend tout son sens, surtout lorsqu'on la situe en relation avec la formation fondamentale.

Le moment actuel est, semble-t-il, un moment privilégié pour cette prise de conscience collective au collégial et pour cette orientation pédagogique de base. En effet, les collèges procèdent actuellement à l'élaboration, pour certains, et à la mise en opération, pour d'autres, des politiques institutionnelles d'évaluation des apprentissages. Simultanément, et en concordance faut-il le souhaiter, un grand nombre de collèges effectuent présentement une réflexion sur la formation fondamentale et ses exigences pédagogiques. Tous ces éléments sont théoriquement interreliés : toute l'habileté des collèges sera de faire en sorte que, de fait, ces interrelations s'exercent, avec tous les effets bénéfiques qu'une telle synergie peut entraîner.

La compétence ne se manifeste que par la qualité de l'expression et la qualité de l'expression affine la compétence.

ET LES STRUCTURES ?

Mais si cela ne suffisait pas ? S'il fallait autre chose qu'un message clair et qu'une pratique commune ? S'il arrivait que le fossé soit trop grand entre les aptitudes réelles des diplômés de l'école secondaire et celles qu'ils devraient posséder pour effectuer des études collégiales satisfaisantes ? Bien sûr, demain, les diplômés de l'ordre secondaire seront à peu près semblables, au plan de la

Il n'est pas inutile de rappeler ici que, chez l'être humain, il n'y a pas, d'un côté, les idées, les connaissances spécialisées et, de l'autre côté, séparés par un mur opaque, les mots et la capacité de les exprimer : entre les deux, entre les mots et l'idée, entre la compétence et la capacité d'expression, il y a une interaction continue. Les mots expriment les idées comme celles-ci viennent plus aisément à ceux qui ont les mots. La compétence ne se manifeste vraiment que par la qualité de l'expression, et la qualité de l'expression affine la compétence. Nous avons là la source des liens entre la langue et l'économie, entre le développement ou la réussite économique et la qualité de la langue. En effet, à mesure que les barrières commerciales tombent, à mesure que l'économie se « mondialise », chaque pays doit progressivement spécialiser son économie et cela, dans un contexte culturel de plus en plus technique et scientifique. La nécessité alors d'être clair et précis s'impose au plan de l'action pour prendre sa place dans ce monde, et comment prendre cette place si le principal outil dont dispose l'homme pour ce faire est tout à fait inadéquat ?

langue, à ceux d'aujourd'hui. Mais il n'est pas interdit de penser que l'ordre secondaire, qui est au premier chef concerné par l'avis du Conseil de la langue française, n'opère une réforme en profondeur sur ce plan.

Et si cela n'était pas ? S'il s'avérait qu'onze années d'études, le temps de l'école obligatoire, étaient insuffisantes pour assurer la maîtrise des éléments de base de la langue ? Il faudrait alors songer à prolonger le temps de l'école obligatoire, tellement il est essentiel que tout citoyen possède cette maîtrise, utile pour une élite d'hier, nécessaire pour le grand nombre aujourd'hui, essentielle pour avoir sa chance dans cet univers globalisé, interdépendant et hautement spécialisé qui se bâtit actuellement sous nos yeux.

Prolonger l'école obligatoire ? Est-ce là une solution réaliste ? Efficace ? Rentable ? Pour ma part, je ne sais trop, mais

ce qu'il faut savoir, c'est que plusieurs y pensent souvent et parfois le disent, s'appuyant sur la constatation que, dans la plupart des pays occidentaux, pour ne pas dire chez tous, le cours secondaire se termine après douze années d'étude. Mais cette solution, on s'en doute bien, mettra en question l'existence même de l'ordre collégial dont il faudrait alors assurer « la défense et l'illustration », ce qui n'ira pas tout seul.

Plutôt qu'une année supplémentaire, ne pourrait-on pas confier aux quatre cours obligatoires de français du collégial la responsabilité de compenser les déficiences de l'ordre secondaire quant aux apprentissages de base de la langue ? Admettons tout d'abord que cela aurait pour effet de « secondariser » une partie du cours collégial. Bien que cette secondarisation ne représente pas un mal absolu, peut-on concevoir cependant que la réussite de tels cours de français puisse mériter des unités (crédits) en vue de l'obtention d'un diplôme collégial ?

Mais, fondamentalement, une telle solution réservée aux seuls élèves du post-secondaire est élitiste, donc socialement injuste, car la maîtrise des mécanismes de base de la langue est et surtout demeurera aussi nécessaire à tout citoyen pour réussir sa vie dans le monde de plus en plus sophistiqué qui se construit sous nos yeux que cette même maîtrise est nécessaire pour vraiment réussir des études collégiales. Compte tenu de cette nécessité, un système public d'éducation ne saurait accepter que ses propres structures d'organisation condamnent un nombre considérable de ses étudiants à être des citoyens de seconde classe.

CONCLUSION

Pour l'instant, nous n'en sommes pas encore là, car la preuve n'est pas faite, loin de là, que les structures actuelles ne peuvent pas fournir un cadre adéquat pour assurer à une majorité d'étudiants la maîtrise des aptitudes de base de la langue. Les enseignants habitent encore un espace à trois dimensions à l'intérieur de ces structures. Bien sûr, le problème de la langue, de la langue française, en

terre d'Amérique ne peut pas se résoudre qu'à l'intérieur de l'école. Mais toute véritable solution passe par l'école et, essentiellement, par les enseignants. ❏

NOTES ET RÉFÉRENCES

1. *L'enseignement du français, langue maternelle*. Avis à la ministre responsable de l'application de la Charte de la langue française, 3^e trimestre 1987. Signalons également la parution au même moment de deux rapports du Conseil qui ont servi d'appui à l'avis : *Le français à l'école, aujourd'hui et demain ; Principes directeurs pour l'amélioration du français, langue maternelle*. Le Conseil supérieur de l'éducation vient par ailleurs de publier un Avis sous le titre : *La qualité du français à l'école : une responsabilité partagée*. Il n'en est pas fait mention ici puisqu'il a été publié après la rédaction de cet article.
2. Art. 188c de la Charte de la langue française.
3. Ces facultés sont les suivantes : Lettres, Arts, Sciences de l'éducation, Sciences et génie, Sciences sociales.
4. Claude Hagège, cité d'après Jean-François Revel, *Le Point*, 21 sept. 1987, p. 80.